

# **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29.03.01 Convocation du 22.03.01

Compte rendu affiché 30 mars 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : CONSEIL  
d'ADMINISTRATION  
du C.C.A.S.**

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ et OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,  
WYMANN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD,  
Mlle ZUILL, MM. GOSSET, FERNANDES, Mmes PERRIN,  
DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET,  
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents :	26
votants	29

**Absents représentés :** M. AUROY par M. GOSSET - M. CHRETIN par  
M. GONDELAUD - Mme DURAND par Mme WYMANN.

~~~~~

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions du décret 95-562, il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération, le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. Il indique que ce chiffre, librement défini, ne saurait excéder 7 membres élus et 7 membres nommés.

Il indique donc à l'assemblée qu'il convient d'arrêter ce nombre, puis de procéder à l'élection, à la proportionnelle, des délégués du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code de la Famille et de l'Aide Sociale,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret 95-562 du 6 Mai 1995 relatif notamment aux Centre Communaux d'Action Sociale,
- Décide, à l'unanimité, de fixer à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Neuville-sur-Saône, 6 membres élus, 6 membres nommés par Monsieur le Maire,

↵

- Procède à l'élection à la proportionnelle des 6 membres élus par l'assemblée, après avoir enregistré le dépôt d'une liste ainsi constituée :

\* *Marie-Louise GUERIN*  
 \* *René FAURE*  
 \* *Sylvie VEYRIER*  
 \* *Marinette WYMANN*  
 \* *Valérie GLATARD*  
 \* *Danielle MILLET*

- Constate le résultat de l'élection :

Votants ..... : 29  
 Exprimés ..... : 29  
 Voix obtenues par la liste : 29

- Désigne en conséquence au Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

\* *Marie-Louise GUERIN*  
 \* *René FAURE*  
 \* *Sylvie VEYRIER*  
 \* *Marinette WYMANN*  
 \* *Valérie GLATARD*  
 \* *Danielle MILLET*

- Rappelle que le Maire de la Commune est Président de droit du C.C.A.S.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 29 Mars 2001

Pour copie conforme,  
 Le MAIRE ,

Le MAIRE  
 Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire  
 compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 3 avril 2001  
 - de la publication le 4 avril 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 3 avril 2001